

Province de Québec  
MRC de Drummond  
Paroisse de Sainte-Brigitte-des-Saults

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le  
3 avril 2023 à 20 h.

**Sont présents :**

Alain Conraud, conseiller, siège n° 1, Christian Jutras, conseiller, siège n° 2,  
Sarah Raymond, conseillère, siège n° 3, François Bilodeau, conseiller, siège  
n° 4, Frédéric Marier, conseiller, siège n° 5 et Nancy Fontaine, conseillère et  
maire suppléante, siège n° 6..

**Autre présence :**

Tery Vigneault, membre du comité de la patinoire

**Citoyens : 0**

Formant quorum sous la présidence de M. Jean-Guy Hébert, maire, Madame  
Mathilde Potvin assiste à titre de directrice générale et greffière-trésorière.

**1. Moment de réflexion**

Une minute de réflexion est accordée.

**2. Ouverture de la réunion**

Le maire constate le quorum à 19 h 30 et déclare la séance ouverte.

**3. Adoption de l'ordre du jour**

76.04.2023 Sur proposition de François Bilodeau  
Appuyée par Christian Jutras

**ET RÉSOLU** par le conseil municipal d'approuver et d'adopter l'ordre du jour et  
qu'ainsi soit accepté l'ordre du jour.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**Ordre du jour**  
Séance extraordinaire  
13 mars 2023, à 19 h 30

1. Moment de réflexion
2. Ouverture de la réunion
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Projet patinoire
5. Coordinatrice en loisirs
6. Période de questions sur les sujets à l'ordre du jour seulement
7. Levée de la réunion



#### 4. Projet patinoire

##### a) **Excavation**

**ATTENDU QUE** les membres du comité de la patinoire se sont rencontrés à maintes reprises pour le dossier de la patinoire ;

**ATTENDU QU'**ils présentent les soumissions reçues pour l'excavation ;

77.04.2023 Sur proposition de Frédéric Marier  
Appuyée par Alain Conraud

**ET RÉSOLU** par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults :

- de mandater nos employés de voirie à enlever les bandes et l'asphalte existante de la patinoire ;
- d'accepter la soumission numéro 23-107 à Excavation Yergeau au coût de 13 305,00 \$ plus les taxes applicables ;
- de mandater l'inspecteur en voirie et le comité de la patinoire à faire l'inspection et la surveillance lors des travaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

##### b) **Coffrage**

**ATTENDU QUE** les membres du comité de la patinoire se sont rencontrés à maintes reprises pour le dossier de la patinoire ;

**ATTENDU QU'**ils présentent les soumissions reçues pour le coffrage ;

78.04.2023 Sur proposition de Frédéric Marier  
Appuyée par Alain Conraud

**ET RÉSOLU** par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults :

- d'octroyer le contrat de coffrage et de béton à Coffrages M. & B. au coût de 50 976,00 \$ plus les taxes applicables ;
- de mandater l'inspecteur en voirie et le comité de la patinoire à faire l'inspection et la surveillance lors des travaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

##### c) **Surface de DEK Hockey**

**ATTENDU QUE** les membres du comité de la patinoire se sont rencontrés à maintes reprises pour le dossier de la patinoire ;

**ATTENDU QU'**ils présentent les soumissions reçues pour la surface de DEK Hockey ;

79.04.2023 Sur proposition de Frédéric Marier  
Appuyée par Alain Conraud

**ET RÉSOLU** par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults :

- d'accepter la soumission numéro 15895 de Sugi Sports Inc. pour la surface de DEK hockey au coût de 30 420,00 \$ plus les taxes applicables ;
- de mandater l'inspecteur en voirie et le comité de la patinoire à faire l'inspection et la surveillance lors des travaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**d) Abri des joueurs**

**ATTENDU QUE** les membres du comité de la patinoire se sont rencontrés à maintes reprises pour le dossier de la patinoire ;

**ATTENDU QU'**ils présentent les soumissions reçues pour l'abri des joueurs adjacent à la patinoire ;

80.04.2023 Sur proposition de Frédéric Marier  
Appuyée par Alain Conraud

**ET RÉSOLU** par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults :

- d'accepter la soumission du 22 mars 2023 de Construction Vincent Bélisle pour la construction de l'abri des joueurs de la patinoire au coût de 9 809,19 \$ plus les taxes applicables ;
- de mandater l'inspecteur en voirie et le comité de la patinoire à faire l'inspection et la surveillance lors des travaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**e) Bandes de la patinoire**

**ATTENDU QUE** les membres du comité de la patinoire se sont rencontrés à maintes reprises pour le dossier de la patinoire ;

**ATTENDU QU'**ils présentent les soumissions reçues pour les bandes de la patinoire ;

81.04.2023 Sur proposition de Frédéric Marier  
Appuyée par Alain Conraud

**ET RÉSOLU** par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults :

- d'accepter la soumission numéro SH2020-110 R05 à PermaFib pour les panneaux en fibre de verre, les filets, d'ancrage, 2 paires de buts, ainsi que l'installation et la livraison à Permafib au coût de 83 910,36 \$ plus les taxes applicables ;
- de faire un dépôt de 50 % du montant sans les taxes avant le début des travaux à Permafib pour les panneaux, l'ancrage ;
- de mandater l'inspecteur en voirie et le comité de la patinoire à faire l'inspection et la surveillance lors des travaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**5. Coordonnatrice en loisirs**

**ATTENDU** la période probatoire de 6 mois de l'employée 02-0034 ;

**ATTENDU QU'**une évaluation a été faite ;

**ATTENDU QUE** le comité du personnel recommande la fin d'embauche pour l'employée 02-0034 ;

82.04.2023 Sur proposition de Sarah Raymond  
Appuyée par Frédéric Marier

**ET RÉSOLU** par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults :

- de mettre fin au contrat de travail pour l'employée 02-0034 à partir du 19 avril 2023 ;
- qu'à partir de la date de cette résolution, celle-ci ne peut plus autoriser aucune entente et/ou dépense au nom de la municipalité ;
- que celle-ci devra remettre les clés de l'édifice municipal à partir de la date de cette résolution ;
- que celle-ci devra être présente au bureau municipal sur les heures de bureau, tel que stipulé sur son contrat de travail, soit le lundi et mardi de 8 h 30 à midi et de 13 h à 16 h 30 ;
- de retirer l'employée 02-0034 comme étant la signataire du compte des loisirs folio numéro 4812089 ;
- de mandater la directrice générale comme étant la personne responsable des dossiers des loisirs par intérim ;
- de mandater la directrice générale, Madame Mathilde Potvin, comme personne autorisée à agir au nom de la municipalité et à signer en son nom tous les documents relatifs dans le cadre du Programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives de petites envergures.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**6. Période de questions sur les sujets à l'ordre du jour seulement**

Aucune question n'est soumise.

**16. Levée de la réunion**

83.04.2023 Il est 20 h 44, l'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Monsieur Christian Jutras de lever la présente séance.

N.B. — Le maire, Monsieur Jean-Guy Hébert, est en accord avec le contenu des résolutions précitées et n'exerce pas son droit de veto.

---

**Jean-Guy Hébert**  
Maire

---

**Mathilde Potvin**  
Directrice générale